



Avis d'appel d'offres

Désignation d'un co-commissaire aux comptes pour les exercices 2024 à 2029 en vue de la certification des comptes du Fonds Social de l'Habitat

Le FSH renouvelle le mandat de commissaire aux comptes qui exercera en co-commissariat avec le commissaire aux comptes nommé par l'Exécutif du Territoire.

1 – Qualité, nature et étendue des prestations

Les travaux conduiront à établir :

1. Un rapport d'opinion (rapport général) portant sur la certification des comptes annuels et sur des vérifications et informations spécifiques.
2. Un rapport sur les comptes annuels récapitulant l'ensemble des observations et suggestions qui peuvent en découler, à l'usage de la Direction Générale du FSH.

L'accomplissement de la mission sera prise en référence aux normes émises par la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes ainsi qu'éventuellement aux recommandations émises par l'Ordre des Experts-comptables et Comptables Agréés.

2 – Durée du marche

Le marché prendra effet à la date de notification pour une durée de six années comptables (exercices 2024 à 2029 inclus). Le premier exercice sur lequel portera la mission est un exercice comptable de 12 mois avec une clôture au 31 décembre 2024.

3 – Dossier de consultation des entreprises

Le dossier de consultation des entreprises est mis à disposition de l'ensemble des personnes intéressées sur le site internet du Fonds Social de l'Habitat (<https://www.fsh.nc/le-fsh/les-services-professionnels-du-fsh/les-appels-doffre-du-fsh/>).

4 – Date limite de réception des offres

Les offres devront se faire conformément aux modalités prévues au dossier de consultation des entreprises.

La date limite de réception des offres est fixée au **mercredi 7 février 2024 à 11H30**.